



DE ROUBAIX-TOURCOING

LA NOUVELLE LOI SUR LES LOYERS

Les lois, dit-on souvent, sont faites par des personnes qui n'y connaissent rien juridiquement et même économiquement.

La Chambre du 16 Novembre a encore donné un tout petit os à ronger au locataire, en attendant de le ramener au droit commun.

« Il est temps d'en finir, disait M. Chassaing-Guyon, député de la droite. Il faut revenir aux vieux principes de Droit sans lesquels la vie sociale ne peut présenter que précarité, incohérence et insécurité ».

C'est bien la mentalité réactionnaire ! Il est grand temps de permettre au propriétaire d'expulser son locataire pour louer l'immeuble au prix qu'il lui plaira ! La guerre, les destructions des immeubles tout cela n'a aucune importance. Vive le Droit commun !

L'article 1er de la loi du 2 mars 1921 stipule que le locataire d'un local à usage d'habitation personnelle, dont le contrat est arrivé ou arrivera à expiration avant le 1er juillet 1921, pourra dans les mois, à partir de la promulgation de la présente loi, demander soit au Juge de Paix, si la location ne dépasse pas 600 fr. par an, soit au Président du Tribunal d'arrondissement, son maintien dans les lieux loués durant un délai que fixera le magistrat mais qui ne pourra excéder six mois.

Ceci vise tous ceux dont le bail est expiré et qui n'ont pas droit à la prorogation et, toutes les locations verbales où le propriétaire a donné congé.

Comme le délai pour introduire la demande n'est que de six mois, à dater de la promulgation de la loi, soit jusqu'au 1er avril prochain inclus, le propriétaire usé attendra l'expiration de ce délai et il donnera congé au locataire !

Si celui qui a élaboré cette loi avait un peu réfléchi, il aurait stipulé que « tous ceux qui peuvent être congédiés d'un moment à l'autre auront le droit d'un ser de bénéfice de la loi ».

Cela aurait permis à tous les locataires qui n'ont pas obtenu la prorogation, en somme à tous les locataires d'après-guerre d'avoir encore un délai !

Nos Députés et Sénateurs bourgeois n'ont pas songé ou plutôt, ils n'ont voulu réserver le bénéfice de cette loi à une infime minorité !

En tout cas, on ne pourra revenir au Droit commun que lorsque nos villes seront reconstruites et que nos villages auront le même nombre d'immeubles qu'avant la guerre ; en un mot, quand la situation sera redevenue normale.

D'ici là, il ne peut y avoir que des mesures exceptionnelles, puisque nous sommes dans une situation exceptionnelle.

Si dans nos régions, on revenait trop vite à l'application pure et simple du Code Napoléon, on verrait plus d'un drame comme celui d'Hersin-Coumigny.

Que nos gouvernants et, en particulier ceux qui représentent nos régions veuillent bien y penser !

Louis BLUMANT, Conseiller général.

Un drame extraordinaire de l'honneur professionnel

UN CHAUFFEUR S'EST SUICIDÉ PARCE QU'IL AVAIT BRISÉ L'AUTO DE SON PATRON

C'est une tragique et magnifique histoire, un drame de l'honneur professionnel, qui évoque la mort de Vatel, se transposant de son époque parce que la « marée » n'était pas arrivée à temps pour la table du roi. Mais voici l'histoire :

M. Georges Menier se rendit l'autre jour à Villers-Cotterêts, puis renvoya son automobile à Paris par la route, confiant en la vigilance de son chauffeur.

Cependant M. Jacques Menier, frère de Georges, étant à son tour parti en automobile à Paris, rencontra sur la route une voiture démolie et abandonnée qu'il reconnut pour être celle de son frère. Du chauffeur, point de trace.

Il poussa jusqu'à un prochain village, s'enquit à la Mairie. Y avait-on vu le chauffeur ? On l'avait vu. Etait-il blessé ? Il n'y paraissait point. Il avait, d'ailleurs, laissé une lettre à l'adresse de M. Menier.

On ouvrit la lettre. Elle contenait en substance ceci : « Monsieur, vous m'avez confié une voiture neuve. Je n'ai pas su la conserver intacte. Je ne survivrai pas à ce déshonneur. »

Suivait un testament par lequel le chauffeur héroïque demandait la permission de disposer de ses économies : quinze cents francs en tout. Et son nepohai, en effet, quelques heures plus tard, dans une rivière voisine, le corps du chauffeur suicidé.

Le malheureux laisse une fille de 17 ans. Ajoutons que, même dans les plus belles et des plus tristes histoires, l'honneur ne peut pas être déshonoré. Il n'y paraissait point.

Un étudiant arménien a tué l'ex grand vizir Talaat Pacha

DANS LA RUHR Le calme règne en pays occupé

Les pan germanistes Rhénans continuent leur manœuvre

Mayence, 15 mars. — Le général Degoutte qui est révoqué à Mayence, venant de Düsseldorf, a déclaré que le calme le plus complet régnait dans les régions occupées, contrairement à certains bruits annonçant une certaine effervescence à Hambourg, au sujet de l'établissement des douanes.

Les Français ont procédé, aux environs de Mayence, à des exercices d'installation et n'ont encore perçu aucun droit ni aucun tarif.

Les patrons essayent d'affamer les ouvriers

Un de nos confrères dénonce de nouveaux les manœuvres des pan germanistes en Rhénanie. Beaucoup d'usines ont réduit le nombre des ouvriers et des heures de travail. A Duisbourg, les autorités militaires ont déjà établi des soupes populaires. Hugo Stinnes et Thyssen affament les Rhénans par les amertumes de la guerre. Ceux-ci font tout pour péter à ce coup des pan germanistes.

Ce Journal dit être en mesure d'annoncer, d'autre part, qu'une très haute personnalité, qui vient de visiter les succursales des usines Krupp, à Rheinhausen, s'est fait expliquer le mécanisme des œuvres de secours aux ouvriers. Cette personnalité touche de très près le roi des Belges.

Von Simons part toujours

Berlin, 15 mars. — A la fin de la séance d'hier du Reichstag, M. Simons a pris de nouvelles paroles : « Nous ne réussissons pas, dit-il, à écarter les chaînes du Traité de Versailles en déclarant fribrement : « Vous avez violé le traité. Il n'existe plus pour nous », car pour pouvoir déclarer cela, il faut avoir derrière soi la force de nos armes. C'est pourquoi je me suis obligé de satisfaire aux exigences des Alliés sur les points où je les considère comme s'imposant au point de vue politique extérieure, malgré la répugnance intense que j'éprouve aussi ».

M. Lloyd George s'oppose à la marche sur Berlin

Londres, 15 mars. — Ainsi qu'il avait été annoncé, M. Bottomley a proposé, à la Chambre des Communes, que les Alliés marchent sur Berlin pour convaincre l'Allemagne de sa défaite.

M. Lloyd George a demandé à M. Bottomley les détails de son « proposition » dans le but de démontrer les impossibilités auxquelles l'exécution se heurterait, tant à cause de l'importance des effectifs qu'une telle opération exigerait, qu'en raison du coût de l'entreprise.

M. Lloyd George ajouta qu'on n'arriverait d'ailleurs qu'à ce résultat de réimporter de Berlin un engagement sur le papier. Il n'y a que deux manières de percevoir l'indemnité : en marchandises. Le projet de loi soumis aux délibérations de la Chambre constitue l'un des procédés de perception pratiques possibles.

La Chambre a alors adopté à mains levées, en seconde lecture, le bill relatif aux mesures destinées à percevoir les réparations.

Le Parti Socialiste Belge a approuvé les délégués à Londres

Bruxelles, 15 mars. — Après un vif débat, le Conseil général du Parti Socialiste a approuvé à une forte majorité, l'attitude des délégués belges à la Conférence de Londres.

Le Gouvernement Belge va être interpellé

Bruxelles, 15 mars. — Le Conseil général du Parti ouvrier belge s'est réuni mardi et s'est occupé longuement de la question de l'occupation des villes allemandes.

Après la discussion, un ordre du jour a été adopté dans lequel on charge les mandataires du P. O. au Parlement d'interpellier le Gouvernement au sujet de la force militaire réelle de l'Allemagne et de l'inventaire en matière de réparations, à suivre d'accord avec les Alliés, une politique tendant à un arrangement forfaitaire analogue à celui qu'on a proposé à la Conférence de Boulogne.

L'ordre du jour dit également que le P. O. espère que les gouvernements alliés saisiront la première occasion de reprendre les négociations dans le cas où le Gouvernement de Berlin reviendrait à une notion plus saine de la situation et des responsabilités qui lui incombent.

Enfin, il se déclare adversaire de toute politique d'expéditions militaires et de prises de gages.

Le Conseil a ensuite délégué le citoyen Debrockère à Londres, à la séance du Comité exécutif de l'Internationale, où sera discutée la question des sanctions.

LA RÉVOLTE -RUSSE

On se bat avec acharnement à Cronstadt et à Pétrograd

Trotsky commande devant Cronstadt

Helsingfors, 15 mars. — Le mouvement insurrectionnel continué en Russie, notamment dans les régions de Cronstadt et de Pétrograd, où se déroulent des combats acharnés. Les rouges ont subi un nouvel échec devant Cronstadt. A Pétrograd, les autorités ont désarmé de nombreuses troupes rouges suspectes.

Une dépêche de Riga, de source anglaise, annonce que Trotsky a destitué le général bolcheviste Tougachewsky, et a pris personnellement le commandement des opérations devant Cronstadt.

LES MARINS DES MERS NOIRE ET CASPIENNE SE SONT MUTINÉS

On mande de Riga au « Daily Express » que les marins de la mer Noire se sont mutinés et ont jeté les commissaires rouges à la mer. La flotte de la mer Caspienne serait également aux mains des insurgés.

La paix Russo-Polonaise va être signée demain

Varsovie, 15 mars. — On annonce officiellement que le travail des commissions de la Conférence de paix de Riga, a été terminé ce matin. Le signature de la paix est fixée définitivement au jeudi 17 courant.

La Chambre discute les Accords de Londres

LE GOUVERNEMENT A ENTENDU LES PREMIÈRES INTERPELLATIONS

Paris, 15 mars. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Raoul PERET. Une nombreuse assistance se presse cet après-midi dans les tribunes de la Chambre, attirée par l'espoir de descendre M. Briand sur pliquer sur les résultats de la Conférence de Londres.

A 3 heures, M. Raoul PERET monte au fauteuil présidentiel, tandis que les ministères prennent place à leur banc.

On remarque notamment MM. Doumer, à la gauche du président du Conseil, Maginot, Leredu, Daniel Vincent, Loucheur, Laurent Zygne, Paul Lafont, Barbu, Lugol, Vidal.

Les interpellations

M. Raoul PERET donne lecture des demandes d'interpellation sur les résultats de la Conférence de Londres, déposées par MM. Hennessy, Cachin, Dutreil, Baynaud, Vincent Auriol, Sembat et Durand.

M. BRIAND propose de remettre la discussion après le vote des projets financiers à l'ordre du jour.

Vincent AURIOL appuie la demande de renvoi des interpellations, qui est repoussée à demain.

M. Hennessy préconise les réparations en nature

« Vous avez traité, à Londres, l'alliance franco-britannique, dit-il en débutant le député de M. Barthelemy. Maintenant, toute une série de questions se pose. »

« Dans quelle situation sommes-nous ? Qu'allons-nous faire ? Que ferons-nous demain ? Sommes-nous liés par l'accord de Paris ? Devrions-nous nous en tenir au traité de Versailles ? Les sanctions sont-elles des moyens de coercition momentanés ou des pages durables qui nous garantissent l'exécution par l'Allemagne de ses engagements ? »

Après de longues considérations sur le fœdon dont la France a payé son indemnité de guerre en 1871, la manière dont l'Allemagne peut acquiescer de son obligation de réparer, l'orateur préconise le paiement par l'Allemagne en nature et en main-d'œuvre.

M. BRIAND, intervenant de son banc, déclare : « A Londres, le docteur Simons a fait cette suggestion, mais très vaguement. Si le Gouvernement français l'avait écartée, une discussion n'en serait suivie qui ne serait peut-être pas encore terminée. »

M. HENNESSY. — Soit. Mais nous pouvons, nous, et aussi les Alliés, formuler des modes de paiement.

M. CRESPEL. — Dans les régions dévastées, tout le monde est hostile à l'emploi de la main-d'œuvre allemande.

RIQUIER, ESCOFFIER et GONIAUX combattent l'affirmation de leur collègue, M. Crespel.

M. HENNESSY poursuit l'exposé de sa thèse au milieu de nombreuses interruptions, qui couvrent sa voix : « Si les Alliés refusent le paiement en nature, conclut l'orateur, la Trésorerie française s'en trouvera gênée, la circulation fiduciaire augmentée, le papier-monnaie déprécié. L'Allemagne aura, en son papier-monnaie pour développer son industrie, tandis que la France, en face d'elle, l'aura employé pour ses réparations. »

L'intervention de Cachin provoque des incidents

CACHIN succède à M. Hennessy à la tribune. L'orateur communiste donne lecture d'une déclaration au nom de son petit groupe.

Comme M. Erlich l'interrompt, Cachin le traite de lâche.

Très applaudi par la droite et le centre, le député de Paris proteste, tandis que l'extrême-gauche l'invective. M. Erlich rappelle qu'il a dénoncé les méfaits du communisme, tandis que M. Cachin, au cours de son voyage en Russie, a déclaré de voir les Français internés.

Le centre révoque, CACHIN poursuit sa lecture, qui est hachée d'interruptions.

CACHIN proteste d'abord contre le maintien en Cilicie et en Syrie des forces françaises. Comme l'orateur fait allusion à une intervention de M. Poincaré en faveur des Arabes, en déclarant que c'est là un des plus gros gages qui l'honneur, M. Raoul Peret proteste en ces termes : « La Chambre unanime a voté le projet de loi témoignant que M. Poincaré a mérité la reconnaissance de son pays. »

Tout le monde applaudit ces paroles, à l'exception du groupe communiste.

CACHIN, très maître de lui, poursuit, imperturbable : « Si l'Allemagne n'est pas démantée, c'est que les classes dirigeantes de France et d'Allemagne ne l'ont pas voulu. »

Les députés, à droite et au centre, accueillent par des rires ironiques cette déclaration inattendue.

Le député communiste poursuit sa diatribe contre le capitalisme et conclut en refusant de suivre le gouvernement dans la voie militariste où il s'est engagé.

Pour désarmer l'Allemagne

Après Cachin, M. DUTREIL, prend la parole. « A Paris, à Londres, dit le député de la Mayenne, on a beaucoup parlé des réparations, mais moins du désarmement de l'Allemagne. Or, c'est là le point capital, car la volonté de paix du Reich n'existe, ni dans le peuple allemand, ni chez ses dirigeants. »

A l'aide de nombreux exemples, l'orateur démontre que l'Allemagne ne cesse de violer ses engagements, et réclame en conséquence une révision du traité de Versailles, qui la force à s'écarter, et M. Dutreil termine ainsi : « Il faut amener nos alliés à cette conception d'autant plus sage que la collaboration anglo-américaine prévue par le traité de garantie onéreuse au traité de Versailles, est suspendue par le non-ratification de l'Amérique. »

LE PROCÈS COMMUNISTE

Quatorzième Audience

Les défenseurs plaident

« Procès d'Opinion »

Paris, 15 mars. — Peu de monde dans la salle, au début de cette quatorzième audience, consacrée toute entière aux plaidoiries. Il est une heure lorsque la parole est donnée au défenseur de Souvarine, M. Cahen, qui soutient que l'inculpation de complot n'existe pas. « En effet, dit-il, ce fameux bureau d'Amsterdam avec qui les accusés étaient en relations, se trouvait en désaccord profond avec Moscou qui, le 30 avril, avant les grèves de mai le désavoua. »

L'avocat de Souvarine s'efforce de démontrer qu'il n'y avait pas de concert entre les trois groupes, qu'il n'y avait pas de concert avec Moscou ni avec les mandataires de Moscou.

« Nous sommes donc poursuivis parce que nous sommes les défenseurs de la Révolution russe, parce que nous avons adhéré à l'avocat, c'est à dire à l'inculpation, parce que nous sommes un danger social, parce que nous sommes un danger révolutionnaire, mais alors, c'est un procès d'opinion. »

M. Cahen demande, en terminant, un verdict de justice, c'est-à-dire un verdict d'acquiescement.

M. Torrès présente ensuite la défense de Mornouseau, qui est inculpé dans le complot, dit-il, parce qu'il était secrétaire général de la Fédération des Cheminots.

En poursuivant Mornouseau, déclare l'avocat, c'est à dire l'inculpation de complot, l'on poursuit, M. Torrès soutient que les grèves de mai furent essentiellement un mouvement corporatif. Il fait l'apologie du droit de grève et de la liberté syndicale. Lui aussi, il termine en demandant un verdict d'acquiescement.

M. Oustry prend la parole pour son client Henri Bott, qui fut déjà condamné pour propagande, Bott, qui est un malade, a longtemps cherché en toute sincérité son idéal. Il crut à la possibilité d'un communisme et à peine y fut-il entré, qu'il fut arrêté.

M. Oustry adjure les jurés d'acquiescer à son client car il a déjà, s'il est coupable, payé sa dette, et c'est condamner à la prison, ce serait le condamner à mort.

L'audience est ensuite levée.

Demain, suite des plaidoiries. On ne croit pas que le verdict soit rendu avant jeudi soir.

Le Président de la République dans la vallée du Rhône

Le départ de Lyon

Lyon, 15 mars. — Après avoir déposé une palme au pied du monument du Président Carnot, M. Millerand a visité la musée et la bibliothèque municipale.

Le Président a ensuite congé du maire de Lyon et le remercia de la belle réception dont il avait été l'objet dans cette ville.

A Valence

Valence, 15 mars. — Le train présidentiel entre en gare à 13 h. 30. M. Millerand est reçu par M. de Serres, sénateur, maire, le maire, le préfet de l'Ardeche, M. Gondoin, les sénateurs et députés du département.

Sur la place, le 66 régiment d'artillerie rend les honneurs. Quatre tanks, avec leurs équipages, ont également passé en revue par le chef de l'Etat. Le temps est beau ; la petite ville est poliment pavoisée. La population réserve au président l'accueil le plus courtois et le plus sympathique.

Le président gagne à pied la place du Champ-de-Mars, où se fait la réception officielle.

Le président serre les mains des autorités civiles et militaires, passe devant le front des sociétés locales, félicite particulièrement les anciens combattants.

Il embrasse une charmante fillette de cinq ans, qui lui récite un compliment de bienvenue avec une conviction si gentille, que tout le monde applaudit. Puis, sur la terrasse qui domine le Rhône, où l'on jouit d'un beau panorama, le président de la République échange, avec une coupe de champagne à la main, un toast avec le maire de la ville.

Le cortège revient à pied à la gare, au milieu des ovations de la population. Le train repart à 14 h. 15 pour Avignon.

A Avignon

M. Millerand est reçu à la gare par le maire, M. Bec, le municipalité, le bureau du Conseil général, les sénateurs et les députés, le général Breton, commandant le 15 corps d'armée, le préfet de la République, passé en revue les troupes qui lui rendent les honneurs, et gagne la sortie de la gare. Les Avignonnais saluent le chef de l'Etat d'une acclamation qui a toute la chaleur méridionale. Le cortège présidentiel se forme, les voitures font le tour de la ville en suivant les boulevards extérieurs.

Toutes les maisons sont pavoisées, les ovations et les applaudissements se renouvellent toujours ardents.

Le président de la République descend de voiture, et gravit les escaliers qui mènent au sommet du rocher des Doms. Tambourins et fifres jouent les airs écheval à Mireille.

Des gardiens à cheval prennent la tête du cortège ; six des plus jolies demoiselles de la ville, trois brunes et trois blondes, en costume traditionnel, des branches de fleurs dans les bras, ouvrent ensuite la marche ; les enfants des écoles forment la base et jettent des bouquets aux pieds du président.

Le président arrive ainsi au Palais des Papes, nouvelle du Palais des Papes. Il y pénètre et consacre un moment à la visite des salles du Palais.

Les mineurs de l'Aveyron contre l'Internationale de Moscou

Toulouse, 15 mars. — Le Syndicat des Mineurs du bassin houiller de l'Aveyron, réuni à Cransac, en assemblée générale, a voté la démission de son président, M. Georges Mandel, et M. Balladon, son collègue de la Garonne, a été son tour d'être élu.

Il est probable que MM. Loucheur et Doumer seront amenés à fournir des précisions sur certaines des décisions prises à Londres.

Les collaborateurs de Miss Cavell rendent un éclatant hommage à l'héroïne Miss Louise Thulliez

LE TÉMOIGNAGE DES BÉLÈGES

On sait comment certaine presse belge, il y a quelques semaines, a tenté de dénigrer l'héroïne Miss Louise Thulliez, compagne de Miss Cavell, et d'accuser celle-ci d'être une femme de mauvaise conduite pendant la guerre.

Or, voici que nous recevons communication d'une lettre dans laquelle, en réponse à l'œuvre de Miss Louise Thulliez, celle-ci émane d'un groupe de compatriotes de Miss Cavell et de Philippe Baucq. Les signataires ont tenu à envoyer publiquement à l'héroïne l'expression de leur estime, dans le but de mettre fin à la campagne tendancieuse que nous avons signalée.

Voici cette lettre telle qu'elle est : « A tous les esprits impartiaux, à tous les esprits honnêtes, à tous les esprits qui ont conscience de leur devoir, nous adressons un témoignage concluant. »

« Les soussignés, collaborateurs principaux et co-collaborateurs d'Edith Cavell et de Philippe Baucq, connus des perceptions de l'Instruction publique, plus connus que ceux de la guerre d'octobre 1915, protestent énergiquement contre la campagne de presse qui est déshonorante d'ignominie, contre leur compatriote Miss Louise Thulliez, présentée par certains journaux comme déshonorée et responsable de la mort de Philippe Baucq. »

« Ils déclament hautement le respect de l'admiration qu'ils professent envers la mémoire de cette héroïne, et ils déclament, mieux que par ses paroles, à l'égard de son œuvre de vaillance et d'abnégation patriotique. »

« Les soussignés, les accusés graves par la presse belge, ont tenu à envoyer publiquement à l'héroïne l'expression de leur estime, dans le but de mettre fin à la campagne tendancieuse que nous avons signalée. »

« Et il termine en demandant un verdict d'acquiescement. »

M. Oustry prend la parole pour son client Henri Bott, qui fut déjà condamné pour propagande, Bott, qui est un malade, a longtemps cherché en toute sincérité son idéal. Il crut à la possibilité d'un communisme et à peine y fut-il entré, qu'il fut arrêté.

M. Oustry adjure les jurés d'acquiescer à son client car il a déjà, s'il est coupable, payé sa dette, et c'est condamner à la prison, ce serait le condamner à mort.

L'audience est ensuite levée.

Demain, suite des plaidoiries. On ne croit pas que le verdict soit rendu avant jeudi soir.

Le Président de la République dans la vallée du Rhône

Le départ de Lyon

Lyon, 15 mars. — Après avoir déposé une palme au pied du monument du Président Carnot, M. Millerand a visité la musée et la bibliothèque municipale.

Le Président a ensuite congé du maire de Lyon et le remercia de la belle réception dont il avait été l'objet dans cette ville.

A Valence

Valence, 15 mars. — Le train présidentiel entre en gare à 13 h. 30. M. Millerand est reçu par M. de Serres, sénateur, maire, le maire, le préfet de l'Ardeche, M. Gondoin, les sénateurs et députés du département.

Sur la place, le 66 régiment d'artillerie rend les honneurs. Quatre tanks, avec leurs équipages, ont également passé en revue par le chef de l'Etat. Le temps est beau ; la petite ville est poliment pavoisée. La population réserve au président l'accueil le plus courtois et le plus sympathique.

Le président gagne à pied la place du Champ-de-Mars, où se fait la réception officielle.

Le président serre les mains des autorités civiles et militaires, passe devant le front des sociétés locales, félicite particulièrement les anciens combattants.

Il embrasse une charmante fillette de cinq ans, qui lui récite un compliment de bienvenue avec une conviction si gentille, que tout le monde applaudit. Puis, sur la terrasse qui domine le Rhône, où l'on jouit d'un beau panorama, le président de la République échange, avec une coupe de champagne à la main, un toast avec le maire de la ville.

Le cortège revient à pied à la gare, au milieu des ovations de la population. Le train repart à 14 h. 15 pour Avignon.

A Avignon

M. Millerand est reçu à la gare par le maire, M. Bec, le municipalité, le bureau du Conseil général, les sénateurs et les députés, le général Breton, commandant le 15 corps d'armée, le préfet de la République, passé en revue les troupes qui lui rendent les honneurs, et gagne la sortie de la gare. Les Avignonnais saluent le chef de l'Etat d'une acclamation qui a toute la chaleur méridionale. Le cortège présidentiel se forme, les voitures font le tour de la ville en suivant les boulevards extérieurs.

Toutes les maisons sont pavoisées, les ovations et les applaudissements se renouvellent toujours ardents.

Le président de la République descend de voiture, et gravit les escaliers qui mènent au sommet du rocher des Doms. Tambourins et fifres jouent les airs écheval à Mireille.

Des gardiens à cheval prennent la tête du cortège ; six des plus jolies demoiselles de la ville, trois brunes et trois blondes, en costume traditionnel, des branches de fleurs dans les bras, ouvrent ensuite la marche ; les enfants des écoles forment la base et jettent des bouquets aux pieds du président.

Le président arrive ainsi au Palais des Papes, nouvelle du Palais des Papes. Il y pénètre et consacre un moment à la visite des salles du Palais.

Un train et une auto sont tombés dans des ravins

LES MÉCANICIENS, LE CHAUFFEUR ET UN VOYAGEUR DU TRAIN ONT ÉTÉ GRIÈVEMENT BLESSÉS.

Saintes, 15 mars. — Sur la ligne des chemins de fer commerciale, un train est tombé dans un ravin, près de la station des Méailles (Charente-Inférieure).

Le mécanicien, le chauffeur et un voyageur ont été sérieusement blessés.

LES NEUF OCCUPANTS DE L'AUTO ONT ÉTÉ GRIÈVEMENT BLESSÉS

Madrid, 15 mars. — Une auto occupée par neuf personnes, sortant du Ferret, est tombée dans un ravin d'une profondeur de 36 mètres.

Tous les occupants ont été grièvement blessés.

La mort pour le refus d'une prise

GRIME DIVORCÉ

Eugène Gasteller, vivait depuis huit ans avec Chloé de la Roche. Avec Gertrude Mallet, il avait eu une liaison. Il se maria avec Gertrude Mallet, et Chloé de la Roche se maria avec un autre homme. Elle se termina dans le suicide le 8 octobre dernier. Ce jour-là, Gasteller, ivre comme à l'ordinaire, rencontra la femme dans un débit de Chloé.